



# ATELIER DE VALIDATION D'UNE APPROCHE POUR LA PRISE EN COMPTE DES PEUPLES INDIGENES ET TRIBAUX DANS LE DSRP II DU CAMEROUN

Yaoundé, 19 février 2008

Organisation  
Internationale  
du Travail



Projet pour la  
promotion des  
droits des  
peuples  
indigènes  
et tribaux  
(PRO 169)

## RAPPORT FINAL

Bureau  
Sous-régional  
de l'OIT pour  
L'Afrique Centrale

**ATELIER DE VALIDATION D'UNE APPROCHE POUR  
LA PRISE EN COMPTE DES PEUPLES INDIGÈNES ET  
TRIBAUX DANS LE DSRP II DU CAMEROUN**

*Yaoundé, le 19 février 2008*

-----

**RAPPORT FINAL**



## TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....	4
<b>I- INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
1.1. Contexte et justification.....	5
1.2. Objectifs de l’atelier et résultats attendus.....	6
1.2.1. Objectifs de l’atelier.....	6
1.2.2. Résultats attendus .....	6
1.3. Méthodologie.....	6
1.4. Participants.....	7
<b>II – DEROULEMENT DE L’ATELIER</b> .....	<b>7</b>
2.1. Démarrage de l’atelier.....	7
2.1.1. Mot de bienvenue du Représentant des PIT.....	7
2.1.2 Synthèse de l’ouverture du BIT.....	8
2.2. Présentation du cadre conceptuel de l’atelier.....	8
2.3. Présentations des exposés et plénières.....	9
2.3.1. Exposé sur la problématique des peuples autochtones au Cameroun .....	9
2.3.2. Exposé de l’étude sur les points d’entrée et du document .....	10
2.3.3. Questions et débats.....	11
<b>III – TRAVAUX DE GROUPES ET PLENIERES</b> .....	<b>12</b>
3.1. Constitution des groupes .....	12
3.2. Répartition du travail par groupe.....	12
3.3. Restitution des travaux de groupe en plénière.....	13
3.4. DOCUMENT D’APPROCHE VALIDE AU TERME DE L’ATELIER .....	13
<b>IV – PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET CLOTURE DE L’ATELIER</b> .....	<b>18</b>
4.1. Communiqué final.....	18
4.2. Mot de remerciement du Coordonnateur du projet PRO 169 .....	22
4.3. Discours de clôture de la représentante de la Directrice du Bureau Sous régional de l’OIT pour l’Afrique Centrale.....	22
<b>ANNEXES</b> .....	<b>23</b>
Annexe 1 : Termes de référence de l’atelier .....	24
Annexe 2 : Programme de l’atelier .....	27
Annexe 3 : Discours d’ouverture et de clôture .....	28
Annexe 4 : Liste des groupes et thèmes traités.....	33
Annexe 5 : Liste des participants.....	35

## LISTE DES ACRONYMES

BSR-AC :	Bureau Sous Régional de l'OIT en Afrique Centrale
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CES :	Conseil Economique et Social
CTSE	Comité Technique de Suivi Evaluation
DSRP	Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté
FEDEC :	Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun
IPDP	Indigenous People and Development Plan
IPPTE	Initiative Pays Pauvre très Endetté
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINADER	Ministère du Développement Rural
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINJEUN	Ministère de la Jeunesse
MINTOUR	Ministère du Tourisme
MINTP	Ministère des Travaux Publics
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIT	Peuples Indigènes et Tribaux
PM	Premier Ministère
PPAV	Plan des Peuples Autochtones et Vulnérables
PSFE	Programme Secteur Forêt Environnement
PNDP	Programme National du Développement Participatif
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

## **I - INTRODUCTION**

### **1.1. Contexte et justification**

Le 19 février 2008 s'est tenu au Djeuga Palace à Yaoundé, un atelier de validation d'une approche pour la prise en compte des peuples indigènes et tribaux dans le DSRP II. Cet atelier regroupait une cinquantaine de participants dont les représentants du Gouvernement.

Déclaré éligible à l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) en 2000, le Gouvernement du Cameroun s'est lancé dans l'élaboration de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ce document-cadre de la politique du Gouvernement et lieu de convergence de la coopération avec les bailleurs de fonds, les partenaires au développement et les acteurs sociaux, en matière de lutte contre la pauvreté, présente un diagnostic du phénomène de la pauvreté au Cameroun, développe la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, et en présente le cadrage macroéconomique et budgétaire. Au départ de la formulation du DSRP, l'un des buts visés était d'atteindre la croissance et la redistribution des fruits de cette croissance à toutes les couches de la population y compris celles les plus vulnérables.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement du Gouvernement camerounais pour l'atteinte de ses objectifs, l'OIT a, en 2005, commandé une étude permettant d'évaluer le niveau de participation des peuples indigènes et tribaux<sup>1</sup> dans l'élaboration des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Les conclusions de cette étude intitulée « Peuples indigènes et tribaux et stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun » ont montré que la participation de ces peuples n'était ni suffisante, ni culturellement appropriée.

En février 2007, le Gouvernement du Cameroun a décidé de réviser son DSRP. L'objectif de cette révision est d'actualiser et de renforcer la cohérence et la complémentarité entre ses composantes sectorielles pour en faire un cadre opérationnel de référence pour la lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement veut atteindre cet objectif à travers des tâches spécifiques relatives à :

- la prise en compte de **l'approche vulnérable** ;
- l'organisation systématique des **consultations participatives** tout au long du processus de révision ;
- l'analyse des progrès du Cameroun vers les OMD tant au plan national que régional ;
- l'examen des stratégies sectorielles à moyen terme et leur mise en cohérence dans le cadre intersectoriel et global ;

---

<sup>1</sup> La convention 169 de l'OIT sur les droits des peuples indigènes et tribaux donne une liste de critères qui permettent d'identifier ces peuples. Le terme « peuples indigènes et tribaux » désigne au Cameroun certains groupes de populations dont les plus connus sont les populations dites « Pygmées » et les Mbororo. Au Cameroun, le MINAS utilise pour désigner ces peuples l'expression « populations marginales ». Dans ce rapport, les termes « indigènes » et « autochtones » sont utilisés de manière interchangeable.

- la révision du cadre macroéconomique à moyen terme, du CDMT global et des CDMT sectoriels en vue d'assurer leur mise en cohérence ;
- le renforcement des dispositifs statistiques et institutionnels de suivi et d'évaluation du DSRP tant au niveau sectoriel que central ;
- la vulgarisation et l'appropriation du DSRP.

Pour appuyer le Gouvernement du Cameroun dans sa volonté de prendre en compte l'approche vulnérable inclusive de l'approche indigène et tribale dans le DSRP II, le BIT a lancé, en mai 2007, une étude visant l'identification des points d'entrée utilisables à cette fin. Cette étude a fait l'objet d'enrichissement lors d'ateliers antérieurs et a débouché sur la proposition d'une approche pour l'intégration des PIT dans le DSRP II. C'est pour valider cette approche que le présent atelier a été organisé.

## **1.2. Objectifs de l'atelier et résultats attendus**

### **1.2.1. Objectifs de l'atelier**

L'atelier avait pour objectif de permettre à travers un processus de validation, l'existence d'une approche pertinente pouvant garantir l'intégration de la dimension vulnérable (peuple autochtone) dans le DRSP de deuxième génération.

De façon précise, l'atelier visait à :

- favoriser une appropriation de l'étude et de l'approche proposée ;
- recueillir de nouvelles suggestions en vue d'enrichir l'approche ;
- obtenir à travers la validation, un consensus autour du document d'approche pour l'intégration des PIT dans le DSRP.

### **1.2.2. Résultats attendus**

Les résultats attendus à la fin de l'atelier étaient les suivants :

- les participants ont pris connaissance du contenu de l'étude ;
- les participants émettent des suggestions pertinentes pour enrichir l'approche proposée ;
- le document de l'approche est amendé et une version finale est validée par l'ensemble des participants.

## **1.3. Méthodologie**

L'atelier a été conduit selon une méthode participative. Les participants ont activement pris part aux diverses activités de l'atelier dont les principales étaient :

- les exposés suivis des questions d'information et/ou des commentaires sur les différentes présentations ;
- les travaux de groupes réunissant différentes catégories d'acteurs avec des termes de référence spécifiques ;
- les séances plénières servant de cadre de restitution des principales conclusions des travaux de groupe ;
- l'élaboration et l'adoption d'un communiqué final de l'atelier par l'ensemble des participants.

## 1.4. Participants

L'atelier a regroupé plusieurs participants au nombre desquels :

- les partenaires tripartites de l'OIT :
  - Gouvernement représenté à travers différents départements ministériels,
  - Organisations des Travailleurs (CSTC et UGTC),
  - Organisation des Employeurs (GICAM).
  
- les organisations des peuples indigènes et tribaux :
  - Association pour le Développement des Baka de Djoum et Mintom (ADEBAKA),
  - Femmes Mbororo Battantes (FEMBOBAT),
  - Mbororo Social and Cultural Development Association (MBOSCUDA),
  - Association des Bagyéli de l'Océan (ADEBAGO),
  - Comité de Développement des Bagyéli de Bipindi (CODEBABIP),
  - Centre pour le Développement Durable des Autochtones Pygmées (CADDAP),
  - Association Baka Okani.
  
- les ONG Nationales :
  - Centre pour l'Environnement et le Développement (CED),
  - Forêts et Développement Rural (FODER),
  - Foyer Notre Dame de la Forêt (FONDAF),
  - Appui à l'Autopromotion de la Femme de la Boumba et Ngoko (AAFEBEN),
  - Institut Africain pour le Développement Economique et Social (INADES Formation),
  - Organisation pour la Protection de l'Environnement, la Recherche et l'Appui au Développement (PERAD),
  - Centre pour l'Education, la formation et l'Appui aux initiatives de Développement (CEFAID),
  - Ecole Instrument de Paix (EIP-Cameroun).
  
- le Réseau Recherche Actions Concertées Pygmées (RACOPY).
- les organisations internationales :
  - Fond des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef).
- Les représentants des communautés autochtones.

## II – DEROULEMENT DE L'ATELIER

### 2.1. Démarrage de l'atelier

Le démarrage de l'atelier a été ponctué par deux allocutions: le mot de bienvenue de M. Messe Venant représentant les communautés autochtones et l'allocution de Mme Thornberry Francesca, agissant au nom de la Directrice du Bureau Sous-régional de l'OIT-AC.

#### 2.1.1. Mot de bienvenue du Représentant des PIT

M. *Messe Venant* a articulé son mot de bienvenue autour de trois points essentiels à savoir :

- le souhait de bienvenue aux participants venus d'origines diverses ;
- la reconnaissance des peuples indigènes et tribaux du Cameroun à l'égard du Bureau sous régional de l'OIT-AC pour l'Afrique Centrale pour l'organisation dans le cadre du projet PRO 169, d'un atelier de grande envergure, regroupant l'ensemble des organisations et des représentants des communautés indigènes, les administrations publiques, les partenaires au développement ;
- les problèmes qui sont ceux des peuples autochtones et qui s'expriment en terme de :i) pauvreté grandissante ; ii) problèmes de santé ; iii) discrimination dans les domaines de l'éducation et de l'emploi ; iv) non implication dans les processus politiques et de développement qui les affectent.

Au regard des problèmes énumérés en dernier ressort, l'orateur a émis le souhait de voir ratifier, par le Gouvernement Camerounais, la convention 169 de l'OIT qui protège les droits des peuples indigènes et tribaux et des peuples autochtones. Enfin, il a exprimé le désir de voir les résultats des travaux de cet atelier déboucher sur la validation de l'approche pour l'intégration des PIT dans le DSRP.

### **2.1.2 Synthèse de l'allocution d'ouverture du BIT**

Mme *Thornberry Francesca*, représentant la Directrice du BIT, a remercié les participants pour leur présence et rappelé les initiatives et processus mis en place au fil du temps, tant au niveau national qu'international pour améliorer la situation des peuples autochtones. Elle a apprécié les résultats déjà obtenus tant au niveau national qu'international dans la recherche de la justice sociale au profit des PIT, rappelé l'insuffisant de ces résultats au regard de l'immensité des efforts déployés et, encouragé les différentes parties à réaliser des efforts supplémentaires en assurant une pleine intégration appropriée des peuples autochtones dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté en cours de révision. Enfin, elle a exprimé la joie qui est celle du Bureau Sous régional de l'OIT-AC d'accompagner les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que les associations et communautés des peuples autochtones dans les actions de promotion des droits de ces peuples, avant que d'inviter les participants à donner le meilleur d'eux-mêmes pour la réussite des travaux.

### **2.2. Présentation du cadre conceptuel de l'atelier**

Le cadre conceptuel de l'atelier a été présenté par M. *Bouopda Serge*, coordonnateur du projet PRO 169 qui s'est attardé sur trois points:

- le contexte de l'atelier qui est la révision du DSRP et la volonté du Gouvernement de prendre en compte l'Approche vulnérable ;
- les objectifs visés par l'atelier à savoir l'appropriation de l'étude et de l'approche proposée par les participants, le recueil de nouvelles suggestions en vue de l'enrichir et la validation de l'approche ;
- La méthodologie participative de l'atelier.

## **2.3. Présentations des exposés et plénières**

Les différentes présentations de la journée ont été faites par le consultant M. *Tchoumba Belmond* qui, d'entrée de jeu, a entretenu les participants sur la problématique des peuples autochtones au Cameroun.

### **2.3.1. Exposé sur la problématique des peuples autochtones au Cameroun**

Cet exposé avait pour objectif de fournir aux participants des informations générales sur les questions des peuples autochtones, ceci afin de favoriser leur meilleure compréhension de l'approche à valider. Pour ce faire, il a dégagé quelques critères d'identification des peuples autochtones, leur situation socio-économique ainsi que les normes juridiques internationales qui encadrent leurs droits.

Pour étayer ces différents points, l'exposé a souligné en les détaillant :

- la controverse autour de la notion de peuples indigènes et tribaux encore appelés peuples/ populations autochtones ou marginales au Cameroun et en Afrique ;
- les critères objectifs et subjectifs (critère de l'auto-identification) définis tant par la commission africaine des droits de l'homme que par les conventions 107 et 169 de l'OIT pour distinguer les groupes autochtones des autres composantes de la population ;
- les groupes appartenant à cette catégorie de peuples à savoir : les Mbororo et les « pygmées » auxquels on peut ajouter un troisième groupe, les montagnards du Nord Cameroun.

Parlant de leurs problèmes, l'orateur a relevé que :

Les Mbororo sont des éleveurs nomades représentant 10 à 13% de la population totale du Cameroun estimée à dix sept millions d'habitants ; ils se retrouvent principalement dans les provinces du Nord ouest, de l'Ouest, du Nord et de l'Adamaoua. Leur vie est liée à leur pâturage ; à travers l'association MBOSCUA, les problèmes des Mbororo sont mieux perçus aussi bien au plan national qu'international ; le taux de prévalence au VIH dans cette partie de la population s'élevait à 8% en 2007 ;

les « Pygmées » sont des chasseurs cueilleurs de part leur culture et sont considérés comme les premiers habitants des forêts d'Afrique Centrale. Au Cameroun, les « Pygmées » sont repartis en quatre grands groupes ethniques à savoir les Baka, les Bagyeli, les Bakola et les Bedzang et représentent moins de 1% de la population totale ;

les Mbororo et les « pygmées » souffrent de problèmes identiques qui s'expriment en terme de marginalisation, de discrimination, de non accès à la terre et ses ressources, de non exercice des droits de citoyenneté, de la non reconnaissance et du non respect de l'identité culturelle entre autres ;

- la reconnaissance explicite de ces groupes désignés par les termes « populations autochtones » dans la Constitution du Cameroun, « populations marginales » dans le décret portant organisation du MINAS et leur reconnaissance implicite à travers l'IPDP du PNDP, le PSFE, et le PPAV développé dans le cadre du pipeline Tchad-Cameroun.

### **2.3.2. Exposé de l'étude sur les points d'entrée et du document d'approche pour la prise en compte des PIT dans le DSRP**

Après la présentation sur la problématique des PIT au Cameroun, le consultant a présenté une synthèse des travaux réalisés à savoir l'étude sur les points d'entrée et du document d'approche pour la prise en compte des PIT dans le DSRP. Cette synthèse a permis d'évoquer :

- Les objectifs de l'étude :
  - identifier les politiques, programmes et mécanismes institutionnels de mise en œuvre, de suivi et de révision du DSRP et les évaluer ;
  - établir une cartographie des donateurs et les financements offerts dans le processus DSRP ;
  - analyser les allocations budgétaires du DSRP y compris pour les programmes et sous programmes et autres plans développés sur la base de ce document cadre
  - identifier les portes d'entrée pour une intégration réelle des PIT dans le DSRP en cours de révision ;
  - définir une approche pour faciliter l'intégration des préoccupations des PIT dans le DSRP de deuxième génération.
  
- La méthodologie utilisée :
  - recherche documentaire ;
  - consultation des acteurs clés
  
- Les problèmes identifiés :
  - les lacunes des stratégies sectorielles et de leurs CDMT, des programmes et projets quant à la prise en compte spécifiques des préoccupations des PIT ;
  - l'inefficacité de ces programmes et projets très globaux sur la situation de pauvreté des PIT ;
  - la non influence des politiques des bailleurs élaborés au profit des peuples autochtones sur les rapports d'aides bailleurs – Gouvernement du Cameroun ;
  - la non implication des peuples indigènes et tribaux dans les processus d'élaboration et de suivi-évaluation du DSRP et leur non consultation appropriée ;
  - les lenteurs dans la mise en œuvre des programmes spécifiques élaborés au profit des PIT.
  
- Les principales recommandations de l'étude et la proposition d'approche pour une intégration effective des PIT dans le DSRP

En présentant le document d'approche, le consultant s'est attardé sur trois éléments à savoir :

- Les *objectifs de l'approche* qui visent à assurer une réelle intégration des préoccupations dans les stratégies de lutte contre la pauvreté ;
- la *méthodologie* utilisée pour élaborer l'approche (recherche documentaire, consultation des acteurs clés) ;
- et les *éléments thématiques* de l'approche.

En ce qui concerne les éléments thématiques, ils ont été présentés comme celles qui peuvent efficacement assurer l'intégration des PIT dans le DSRP si elles étaient utilisées. Ces éléments thématiques sont :

- *La collecte des données* : pour assurer l'existence des données désagrégées sur la situation des PIT ;
- *La coordination* : Il s'agit d'une recherche de partenariat entre les différentes structures dont l'activité ou le centre d'intérêt touche aux questions des PIT ;
- *La communication et le renforcement des capacités* : Il s'agit ici, pour les différents acteurs (gouvernement central et décentralisé, les ONGs...) intervenant sur les questions des PIT, de disposer des capacités nécessaires à la prise en compte de leurs spécificités dans la planification et l'exécution des actions de développement qui pourraient leur être bénéfiques ;
- *La participation et la consultation* : il s'agit de faire participer les représentants ou personnes ressources des PIT dans les phases de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques de développement pouvant bénéficier aux PIT, avec en prime l'établissement d'un mécanisme de consultation effective des PIT dans la mise en œuvre du DRSP ;
- *L'intégration des PIT dans les secteurs clés* : Cette intégration permettra une prise en compte appropriée des préoccupations de ces PIT. La dite prise en compte doit tenir compte de leur point de vue. Les secteurs concernés par cette prise en compte sont les secteurs suivants : secteurs de l' Education, Santé, Forêts et ressources naturelles, Emploi et Formation Professionnelle, Infrastructure, Développement rurale, Gouvernance).

### **2.3.3. Questions et débats**

L'exposé du consultant a suscité une multitude d'interventions et de contributions :

- Quelle finalité vise l'atelier de validation d'une approche pour la prise en compte des PIT dans le DRSP ?
- Est-ce que les PIT maîtrisent eux –mêmes et s'approprient le DRSP ?
- Est-ce que l'enseignement supérieur peut aider les enfants PIT qui cette année auront le Baccalauréat, étant entendu que les projets ferment leur porte et que l'église catholique s'essouffle ?
- Est-ce que le MINEPIA peut prendre des engagements dans la lutte du « Bokassa Grass » qui envahit le couvert végétal nécessaire aux pâturages des éleveurs Mbororo ?
- Est-ce que le MINAS qui n'a pas de stratégie propre aux peuples autochtones ou marginaux qui puisse être utilisé pour assurer la prise en compte des PIT ?

Par rapport à ces questions, des contributions suivantes ont été apportées aussi bien par l'exposant que les participants :

- l'atelier vient en complément d'une série de deux autres ateliers tenus à Kribi. La finalité, c'est la prise en compte des spécificités des PIT dans les différents programmes tant nationaux qu'internationaux qui les concernent à l'instar du DSRP. Le véritable problème des PIT, c'est la non consultation

des populations qui vivent dans les zones concernées par le projet et le programme. C'est le cas des aires protégées qui sont mises en place sans consultation des concernés qui y tirent toutes leurs ressources.

- Une bonne appropriation passerait par les consultations à la base. Le MINEPAT a mis en place dans sa stratégie la prise en compte sociale des populations à la base dans les projets et programmes. Ce document existe, il faut juste le mettre en pratique.

Le véritable problème des PIT dans ce domaine c'est qu'ils sont toujours enfermés dans les projets globalisants ou génériques sans aucun impact véritable sur le terrain. Le bien-être des Baka par exemple serait de vivre de manière libre avec un accès libre dans la forêt.

- Concernant les PIT futurs bacheliers, il faudrait après le proclamation des résultats qui confirmera leur admission, saisir la direction de l'assistance étudiant au 15<sup>ème</sup> étage du MINSUP, ou avec l'aide des pays partenaires, des bourses sont accordées aux meilleurs élèves ayant une mention assez bien mais les filières scientifiques sont plus privilégiées.
- A l'origine, le « Bokassa Grass » est une plante importée de l'Asie par l'empereur Bokassa de Centrafrique pour ses palmerais. Son couvert est très important et en grandissant, il empêche les autres herbes de pousser. Les troupeaux de vache, à la recherche d'autres pâturages, transportent son pollen pour d'autres zones. Pour le moment les agents du ministère sensibilisent les populations à l'utilisation des tourteaux pour leurs pâturages en attendant trouver des moyens de phytosanitaires pour éradiquer la pandémie qui est sérieuse.

### **III – TRAVAUX DE GROUPES ET PLENIERES**

#### **3.1. Constitution des groupes**

Les thèmes à traiter dans les groupes de travail ont été introduits par le consultant.

Quatre groupes de travail ont été constitués pour contribuer à enrichir l'approche proposée en général et en particulier les éléments thématiques suivants :

- La collecte des données ;
- La consultation et la participation ;
- La coordination ;
- Le renforcement des capacités ;
- l'intégration des PIT dans les secteurs clés.

#### **3.2. Répartition du travail par groupe**

La répartition des groupes a tenu compte de la mixité entre les participants, selon leur service d'origine (représentants du Gouvernement, des ONG, des peuples indigènes et tribaux, du système des Nations Unies et des partenaires au développement). La liste des groupes et les thèmes traités se trouvent en annexe du présent rapport.

### **3.3. Restitution des travaux de groupe en plénière**

La restitution des travaux de groupe a été coordonnée par le consultant facilitateur de la journée. Ces restitutions ont permis de présenter les résultats obtenus dans chaque groupe. Ces résultats ont fait l'objet d'une synthèse et ont été repris dans le document final de l'atelier. Ces résultats ont également permis de finaliser le document d'approche repris plus haut (voir page 9).

### **3.4. Document d'approche validé au terme de l'atelier**

#### **Approche pour une meilleure intégration des peuples indigènes et tribaux<sup>2</sup> dans le DSRP et sa mise en œuvre au Cameroun**

##### *Contexte et justification*

Le Cameroun a été jugé éligible à l'initiative PPTTE de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International et a parcouru toutes les étapes nécessaires à l'atteinte du point d'achèvement qui consacre l'étape ultime du processus. Il a de ce fait bénéficié d'une remise de dette par ses créanciers bilatéraux et multilatéraux. L'une des conditions déterminantes de ce processus était la rédaction et la mise en œuvre de façon satisfaisante d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Depuis déjà trois ans, le DSRP est mis en œuvre avec l'appui des partenaires au développement. De nombreuses actions ont été engagées dans chacun des sept axes stratégiques du DSRP. Ces efforts du Gouvernement ont amélioré quelques indicateurs macro économiques à la grande satisfaction des institutions de Bretton Woods ; toutefois, leurs effets sur les populations pauvres qui constituent près de 80% de la population restent difficiles à démontrer. Les institutions mises en place pour assurer le suivi et l'évaluation des actions ne fonctionnent pas de façon efficace.

Il en va de même pour les peuples indigènes et tribaux qui ont été maintenus en marge de la lutte contre la pauvreté. Ils n'ont pas été consultés de façon appropriée pendant la phase d'élaboration du DSRP. La question autochtone ne transparait ni dans les axes stratégiques du DSRP, ni dans les stratégies sectorielles et encore moins dans les CDMT des Ministères concernés. Bien plus, des projets identifiés par certains Ministères et susceptibles de profiter directement aux PIT ne bénéficient pas d'allocation budgétaire, rendant ainsi hypothétique leur mise en œuvre.

Il faut cependant reconnaître l'exception des projets de coopération internationale pour lesquels la contre partie du Gouvernement est budgétisée. Par ailleurs, les plans de développements élaborés en faveur des populations

---

<sup>2</sup> Le terme « peuple indigène et tribaux(PIT) » utilisé conformément à la convention 169 de l'OIT dont le BIT fait la promotion à travers le projet PRO 169 dans ce document désigne certains groupes classés au niveau national par le Ministère des Affaires sociales, parmi les populations marginales. Il s'agit des populations dites « pygmées », des Mbororo et des Montagnards. Ces groupes répondent aux critères qui permettent d'identifier les PIT et se sont eux-mêmes identifiés comme tel au nom du principe de l'auto-identification contenu dans la convention 169.

« pygmées » dans les cadres du PNDP et du PSFE sont jusqu'ici mis en œuvre de façon insatisfaisante et l'implication des bénéficiaires y est très limitée.

L'élaboration et la mise en œuvre du DSRP incombent essentiellement à différents départements ministériels, sous la coordination du Ministère en charge de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Dans sa phase opérationnelle, le DSRP se décline en stratégies sectorielles et ministérielles desquels découlent des programmes, sous programmes et projets auxquels des budgets sont affectés. La cohérence entre les programmes, les projets et les budgets est assurée au travers des CDMT. Les CDMT constituent de ce fait la traduction en terme financier des stratégies sectorielles. CDMT et stratégies sectorielles constituent au sein du Gouvernement les seuls instruments fiables permettant une visibilité de l'action d'un Ministère ou d'un secteur sur le moyen terme.

Néanmoins, la prise en compte de la dimension peuples indigènes et tribaux dans le DSRP reste problématique. S'il est vrai que des besoins de développement identifiés dans le DSRP peuvent se rapprocher de certains besoins ressentis par les PIT, il reste que les stratégies pour la réduction de leur pauvreté devraient tenir compte de leur spécificité socioculturelle. Aussi le DSRP et les stratégies sectorielles devraient-ils refléter cette spécificité dans l'approche des problèmes de développement chez les PIT, d'où la nécessité de définir une approche qui aiderait à la prise en compte des questions PIT dans les stratégies de réduction de la pauvreté. C'est ce que tente de proposer le présent document en s'appuyant sur deux études menées par l'Organisation Internationale du Travail<sup>3</sup>.

### *Objectif*

L'objectif de cette approche est d'identifier des éléments ou principes devant guider à la prise en compte des droits, des intérêts et des préoccupations des PIT dans les stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun y compris les OMD dans le contexte de la révision du DSRP.

### *Méthodologie*

Cette approche est le résultat d'un processus participatif ayant connu la participation des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la lutte contre la pauvreté au Cameroun. Elle s'est construite autour d'une méthodologie semblable à celle utilisée dans l'étude sur les portes d'entrée. Elle s'est articulée autour de deux points essentiels :

- la revue de la littérature et notamment l'étude du BIT portant sur les peuples indigènes et tribaux et les stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun et celle relative à la réalisation des OMD dans une communauté Baka du Cameroun. Ces deux études ont particulièrement permis de revisiter les définitions autochtones de la pauvreté et leurs stratégies de réduction de la pauvreté et ainsi d'affiner l'étude sur les points d'entrées pour la prise en compte de la question autochtones dans le DSRP II.

---

<sup>3</sup> Etude sur les points d'entrée pour la prise en compte des PIT dans le DSRP et étude sur les PIT et les stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun.

- la consultation des parties prenantes à la lutte contre la pauvreté au Cameroun et notamment les administrations publiques concernées (MINADER, MINAS, MINEPAT, MINEDUB, MINFOF etc.), les représentants des employeurs (GICAM), les représentants des travailleurs (CSTC), les ONG et réseaux d'organisations de protection des droits des peuples autochtones (CED, FODER, AAFEBEN, RACOPY etc.) ainsi que les organisations représentant les peuples autochtones (MBOSCUA, OKANI, ASBAK, ADEBAKA, ADEBAGO etc.).

Les consultations participatives ont enrichi les points d'entrée et ont suggéré des pistes pour leur utilisation dans la formulation d'une approche pour la prise en compte des préoccupations des PIT dans le DSRP en cours de révision. Les consultations se sont déroulées en deux étapes, d'abord des rencontres avec des personnes clés d'une part, et d'autre part un atelier regroupant l'ensemble de ces acteurs. La consultation pour l'élaboration de l'approche a été organisée autour de la question centrale suivante : Quelle est la meilleure façon d'intégrer les préoccupations des PIT dans le DSRP de deuxième génération ? Quelles sont les actions envisageables et les institutions susceptibles d'engager ces actions ? Quels en sont les principaux destinataires et comment pourraient-elles être entreprises ?

Le canevas de l'approche a été proposé par le projet pro 169 du BIT.

### *Quelques éléments thématiques de l'approche*

#### Collecte des données

Compte tenu de l'absence des données désagrégées sur la situation spécifique des PIT au Cameroun et de la nécessité d'une meilleure appréciation de l'ampleur de la situation de la pauvreté des PIT, il est important dans la perspective de la révision du DSRP :

- que l'INS réalise une étude statistique sur la situation socio-économique des PIT au Cameroun afin de disposer des données nécessaires à la planification de leur développement ;
- que la stratégie nationale de développement de la statistique en cours d'élaboration intègre explicitement les préoccupations liées aux PIT ;
- que la stratégie de développement du secteur social en cours de révision intègre le volet statistique sur les PIT ;
- que les bailleurs de fonds internationaux appuient le Gouvernement dans ses efforts de développement des PIT ;
- que les équipes du MINEPAT chargées des consultations participatives dans le cadre de la révision du DSRP s'appesantissent sur les problèmes spécifiques des PIT.

#### ▪ Coordination

Pour assurer une bonne coordination, il convient :

- de créer un point focal PIT dans chaque ministère. Ce point focal est placé sous la responsabilité du ministère concerné et travail en étroite collaboration

avec le MINAS, le BIT, les réseaux et organisations travaillant sur les questions des PIT et les organisations représentatives des PIT;

- que le MINAS joue effectivement son rôle central de coordination des points focaux ministériels à travers l'organisation des rencontres d'échanges, des formations et harmonisation des stratégies de prise en compte des PIT;
- de formaliser la création des points focaux PIT par instruction du PM et sur proposition du MINAS ;
- qu'un partenariat soit établi entre le Gouvernement, les opérateurs privés et les PIT pour assurer une participation effective de ces derniers à la planification, et à la gestion des ressources (redevances forestières et minières, ressources des programmes et projets qui les concernent);
- que les organes de coordination des programmes PNDP, PSFE et PDPP établissent des partenariats avec les organisations des PIT et les ONGs travaillant sur les questions des PIT pour une mise en œuvre effective et approprié des programmes ;
- que les partenaires au développement du Cameroun veillent à la mise en œuvre de leurs politiques d'engagement envers les peuples autochtones dans le cadre du travail dans le comité de coordination des bailleurs et à l'exécution des projets et programmes financés par eux ; aussi doivent-ils inscrire les questions des PIT dans l'ordre des priorités de leur coopération avec le Cameroun ; de même, ceux-ci doivent inscrire dans leur budget des moyens pour le financement des programmes et projets spécifiques aux PIT;
- que les différents départements ministériels inscrivent dans leurs documents de stratégies sectorielles, des programmes spécifiques en faveur des PIT ; ces programmes et tous les projets qui en découlent doivent être intégrés dans les CDMT et les budgets conséquents doivent leur être alloués ;
- qu'une confédération ou un conseil des PIT soit mis en place au niveau national sous l'impulsion du MINAS ;
- qu'il soit organisé tous les deux ou trois ans un forum économique et social des PIT par le MINAS et les Conseil Economique et Social (CES) ;
- que des questions des PIT soient prise en compte par le CES à travers la désignation des représentant des PIT au sein de ce conseil.

- Communication et renforcement des capacités

Il s'agit de renforcer la communication entre les acteurs et de s'assurer que ceux-ci disposent des capacités nécessaires à la prise en compte de la spécificité des PIT dans la planification et l'exécution des actions en faveur des PIT. Aussi les actions suivantes peuvent-elles être envisagées :

- sur la base des études effectuées par l'OIT et autres recherches éventuellement disponibles, que, le Gouvernement camerounais et ses partenaires définissent un programme de renforcement des capacités des PIT en vue de leur participation à la définition d'un développement qui répond à leurs préoccupations ;

- que le guide pour l'intégration des questions autochtones dans le travail de l'Equipe Pays des Nations Unies soit approprié sur le plan national par les agences des Nations unies et fasse l'objet d'un plan de mise en œuvre dans le respect de la situation particulière du Cameroun ;
- que le Bureau Sous-régional de l'OIT et le Bureau Sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie à Yaoundé collaborent avec l'Instance Permanente des Nations unies sur les questions autochtones pour développer des modules de formation à l'intention des fonctionnaires des nations unies qui travaillent sur les questions autochtones ;
- que des sessions de formations soient organisées au profit du Comité Technique de Suivi et d'Évaluation du DSRP et des autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sur les questions concernant les PIT et sur les méthodologies pour les consulter de façon appropriée ;
- que les Commissions provinciales de suivi soient reconstituées et renforcées en intégrant les représentants des PIT dans les provinces où ils vivent, afin qu'elles reflètent la composition sociologique et ethnique de la population locale ; à cet effet les PIT membres desdites commissions doivent être formés ;
- que le MINEPAT lors des réunions de coordination interministérielle sensibilise les autres départements ministériels sur la nécessité de prendre en compte les PIT de manière spécifique dans les programmes et budgets ;
- que l'OIT, en partenariat avec le MINAS renforce les capacités des personnes en charge des consultations en communication, y compris la communication interculturelle.

- Participation et consultation

- les départements ministériels doivent consulter régulièrement les représentants des peuples indigènes et tribaux, en tant que personnes ressources dans le cadre de l'élaboration des programmes spécifiques sectoriels au profit des PIT ;
- le MINAS, en tant que Ministère ayant en charge les populations marginales dont font partie les PIT doit finaliser sa stratégie sectorielles et veiller à ce que leurs populations cibles et en particulier les PIT soient consultés de façon appropriée dans la planification stratégique des autres Ministères afin que leurs perspectives de développement soient intégrées dans les différents secteurs de la vie sociale ;
- les structures de mise en œuvre et de suivi évaluation des plans et programmes spécifiques aux PIT tels que les PDPP du PSFE et du PNDP ainsi que la FEDEC doivent inclure en leur sein les représentants ainsi qu'au sein des groupes thématiques, des commissions provinciales de suivi participatif du DSRP et des revues d'évaluation participatives ;
- un mécanisme de consultation entre le MINAS, les collectivités territoriales décentralisées, les ONG concernées et les représentants des PIT doit être établi pour assurer leurs contributions effectives aux plans de mise en œuvre du DSRP ;

- les responsables de la société civile doivent veiller à la prise en compte des droits des PIT dans l'élaboration de leurs programmes spécifiques.
- Intégrer les questions des PIT dans les secteurs clés

Si en pratique tous les secteurs peuvent potentiellement affecter la vie des PIT, il est important d'identifier ceux qui ont une influence et un impact directs sur la situation des PIT et de les prioriser en tenant compte des points de vues de ces communautés elles-mêmes. Il pourrait s'agir des principaux secteurs ou domaines suivants :

Education, Santé, Forêts et ressources naturelles, Emploi et formation professionnelle, Infrastructures, Développement rural, Gouvernance, Sport et éducation physique, Jeunesse, Culture, Tourisme, Economie, planification et aménagement du territoire, Justice, Citoyenneté, Propriété intellectuelle.

#### **IV – PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET CLOTURE DE L'ATELIER**

La cérémonie de clôture de l'atelier de validation d'une approche pour la prise en compte des PIT dans le DRSP, s'est articulée autour des points suivants :

- Présentation de la synthèse des recommandations sous forme de communiqué final de l'atelier ;
- Discours de clôture de la représentante de Mme la Directrice du Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique centrale ;
- Mot de remerciement du coordonnateur du projet PRO 169.

##### **4.1. Communiqué final**

Un atelier de validation d'une approche pour l'intégration des Peuples Indigènes et Tribaux (PIT) dans le DSRP II au Cameroun s'est tenu à l'hôtel Djeuga Palace à Yaoundé, le 19 février 2008 à l'initiative du Bureau Sous-régional de l'OIT pour l'Afrique Centrale (BSR-AC) agissant en collaboration avec des partenaires gouvernementaux.

Ont pris part aux travaux :

- les représentants du Gouvernement provenant de divers départements ministériels ;
- les représentants des organisations des employeurs ;
- les représentants des organisations des travailleurs ;
- les représentants des organisations et des communautés des Peuples indigènes et tribaux ;
- les représentants d'organisations et de réseaux d'organisations travaillant avec les PIT.

L'objectif global visé par l'atelier était de garantir l'existence d'une approche pertinente, utilisable pour faire rentrer la dimension PIT dans le DSRP II. Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- faire partager et favoriser une appropriation de l'étude et de l'approche proposée ;
- recueillir de nouvelles suggestions en vue d'enrichir la dite approche ;
- faire valider l'approche par les participants à l'atelier.

Les participants à l'atelier ont enrichi la proposition d'approche soumise à leur réflexion, proposition dont les principaux éléments tournaient autour de cinq points à savoir la collecte des données, la coordination, la communication et le renforcement des capacités, la participation et la consultation et enfin l'intégration des préoccupations des PIT dans les stratégies nationales, sectorielles et ou Ministérielles de réduction de la pauvreté.

A l'issue de l'atelier, les recommandations suivantes ont été adoptées :

#### ■ Collecte des données

Comptetenu de l'absence des données désagrégées sur la situation spécifique des PIT au Cameroun et de la nécessité d'une meilleure appréciation de l'ampleur de la situation de la pauvreté des PIT, il est important dans la perspective de la révision du DSRP :

- que l'INS réalise une étude statistique sur la situation socio-économique des PIT au Cameroun afin de disposer des données nécessaires à la planification de leur développement ;
- que la stratégie nationale de développement de la statistique en cours d'élaboration intègre explicitement les préoccupations liées aux PIT ;
- que la stratégie de développement du secteur social en cours de révision intègre le volet statistique sur les PIT ;
- que les bailleurs de fonds internationaux appuient le Gouvernement dans ses efforts de développement des PIT ;
- que les équipes du MINEPAT chargées des consultations participatives dans le cadre de la révision du DSRP s'appesantissent sur les problèmes spécifiques des PIT.

#### ■ Coordination

Pour assurer une bonne coordination, il convient :

- de créer un point focal PIT dans chaque ministère. Ce point focal doit être placé sous la responsabilité du Ministère concerné et travailler en étroite collaboration avec le MINAS, le BIT, les réseaux et organisations travaillant sur les questions des PIT et les organisations représentatives de ces derniers;
- que le MINAS joue le rôle central de coordination des points focaux ministériels créés à travers l'organisation des rencontres d'échanges, de formations et d'harmonisation des stratégies de prise en compte des PIT ;

- de formaliser la création des points focaux PIT par une instruction du PM et sur proposition du MINAS ;
- qu'un partenariat soit établi entre le Gouvernement, les opérateurs privés et les PIT pour assurer une participation effective de ces derniers à la planification, et à la gestion des ressources (redevances forestières et minières, ressources des programmes et projets qui les concernent ;
- que les organes de coordination des programmes PNDP, PSFE et PDPP établissent des partenariats avec les organisations des PIT et les ONGs travaillant sur les questions des PIT pour une mise en œuvre effective et appropriée des programmes ;
- que les partenaires au développement du Cameroun veillent à la mise en œuvre de leurs politiques d'engagement envers les peuples autochtones dans le cadre du travail au sein du comité de coordination des bailleurs et à l'exécution des projets et programmes financés par eux ; aussi doivent-ils inscrire les questions des PIT dans l'ordre des priorités de leur coopération avec le Cameroun ; de même, ceux-ci doivent inscrire dans leur budget des moyens pour le financement des programmes et projets spécifiques aux PIT ;
- que les différents départements ministériels inscrivent dans leurs documents de stratégies sectorielles, des programmes spécifiques en faveur des PIT ; ces programmes ainsi que tous les projets qui en découlent doivent être intégrés dans les CDMT et les budgets conséquents doivent leur être alloués ;
- qu'une confédération ou un conseil des PIT soit mis en place au niveau national sous l'impulsion du MINAS ;
- qu'il soit organisé tous les deux ou trois ans, forum économique et social des PIT par le MINAS et les Conseil Economique et Social (CES) ;
- que des questions des PIT soient prises en compte par le CES à travers la désignation des représentants des PIT au sein de ce conseil.

#### ■ Communication et renforcement des capacités

Il s'agit de renforcer la communication entre les acteurs et de s'assurer que ceux-ci disposent des capacités nécessaires à la prise en compte de la spécificité des PIT dans la planification et l'exécution des actions en faveur des PIT. Aussi les actions suivantes peuvent être envisagées :

- sur la base des études effectuées par l'OIT et autres recherches éventuellement disponibles, que le Gouvernement camerounais et ses partenaires définissent un programme de renforcement des capacités des PIT en vue de leur participation à la définition d'un développement qui répond à leurs préoccupations ;
- que le guide pour l'intégration des questions autochtones dans le travail de l'Equipe Pays des Nations Unies soit approprié sur le plan national, par les agences des Nations unies et fasse l'objet d'un plan de mise en œuvre dans le respect de la situation particulière du Cameroun ;
- que le Bureau Sous-régional de l'OIT et le Bureau Sous-régional pour les Droits de l'Homme et la Démocratie à Yaoundé collaborent avec l'Instance Permanente des Nations Unies sur les questions autochtones pour

développer des modules de formation à l'intention des fonctionnaires des Nations Unies qui travaillent sur les questions autochtones ;

- que des sessions de formations soient organisées au profit du Comité Technique de Suivi et d'Évaluation du DSRP et des autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sur les questions concernant les PIT et sur les méthodologies pour les consulter de façon appropriée ;
- que les Commissions provinciales de suivi soient reconstituées et renforcées en intégrant les représentants des PIT dans les provinces où ils vivent, afin qu'elles reflètent la composition sociologique et ethnique de la population locale. À cet effet les PIT membres desdites commissions doivent être formés ;
- que le MINEPAT lors des réunions de coordination interministérielle sensibilise les autres départements ministériels sur la nécessité de prendre en compte les PIT de manière spécifique dans les programmes et budgets ;
- que l'OIT, en partenariat avec le MINAS renforce les capacités des personnes en charge des consultations en communication, y compris la communication interculturelle.

#### ■ Participation et consultation

- les départements ministériels doivent consulter régulièrement les représentants des peuples indigènes et tribaux, en tant que personnes ressources dans le cadre de l'élaboration des programmes spécifiques sectoriels au profit des PIT ;
- le MINAS, en tant que Ministère ayant en charge des populations vulnérables dont font partie les PIT doit finaliser sa stratégie sectorielle et veiller à ce que leurs groupes cibles et en particulier les PIT soient consultés de façon appropriée dans la planification stratégique des autres Ministères afin que leurs perspectives de développement soient intégrées dans les différents secteurs de la vie sociale ;
- les structures de mise en œuvre et de suivi évaluation des plans et programmes spécifiques aux PIT tels que les PDPP du PSFE et du PNDP ainsi que la FEDEC doivent inclure en leur sein ainsi qu'au sein de leurs groupes thématiques, des commissions provinciales de suivi participatif du DSRP et des revues d'évaluation participatives les représentants des PIT ;
- un mécanisme de consultation entre le MINAS, les collectivités territoriales décentralisées, les ONG concernées et les représentants des PIT doit être établi pour assurer leurs contributions effectives aux plans de mise en œuvre du DSRP ;
- les responsables de la société civile doivent veiller à la prise en compte des droits des PIT dans l'élaboration de leurs programmes spécifiques.

#### ■ Intégration des questions des PIT dans les secteurs clés

Si en pratique tous les secteurs peuvent potentiellement affectés la vie des PIT, il est important d'identifier ceux qui ont une influence et un impact directs sur la

situation de ces derniers et de les prioriser en tenant compte des points de vues de ces communautés elles-mêmes. Il pourrait s'agir des principaux domaines suivants qui font partie des secteurs clés du Gouvernement:

Education, Santé, Forêts et ressources naturelles, Emploi et formation professionnelle, Infrastructures, Développement rural, Gouvernance, Sport et éducation physique, Jeunesse, Culture, Tourisme, Economie, planification et aménagement du territoire, Justice, Citoyenneté, Propriété intellectuelle.

Fait à Yaoundé le 19 février 2008  
Les participants

#### **4.2. Mot de remerciement du Coordonnateur du projet PRO 169**

M. *Bouopda Serge* a remercié les participants pour leur présence et pour tous les efforts fournis pour l'atteinte des résultats de l'atelier. Il a affirmé que la validation de l'approche constituait un résultat fort et marquait une étape importante dans le cours du projet. Enfin il a émis le vœu que cette collaboration existant entre le BIT, le Gouvernement et les organisations représentatives des PIT demeure à tout jamais.

#### **4.3. Synthèse de discours du Bureau Sous régional de l'OIT pour l'Afrique Centrale**

Mme *Thornberry Francesca* a remercié les participants pour le travail effectué et qui a permis l'existence de l'approche pour l'intégration des PIT dans le DSRP en cours de révision. Elle a invité les partenaires au développement à se saisir de cette approche faire régler de façon pratique et appropriée les problèmes de pauvreté réel des PIT. Elle a également affirmé que le BIT était prêt à prendre des engagements spécifiques pour accompagner les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans la mise en œuvre des recommandations de l'atelier et apporté un appui dans le processus au profit d'autres acteurs clés. Enfin, elle a affirmé que le BIT comptait sur l'ouverture au dialogue de ces partenaires et leur volonté de réaliser un développement effectif pour les PIT.

# **ANNEXES**

## **Annexe 1 : Termes de référence de l'atelier**

### **de l'Atelier de validation d'une approche pour l'intégration des Peuples indigènes et tribaux dans le DSRP II au Cameroun.**

Yaoundé le 19 février 2008

---

#### **Termes de Référence**

##### **Contexte et justifications**

Déclaré éligible à l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) en juin 2000, le Cameroun s'est lancé dans la formulation de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ce document cadre de la politique du Gouvernement et lieu de convergence de la coopération avec les bailleurs de fonds, les partenaires au développement et les acteurs sociaux, en matière de lutte contre la pauvreté, présente un diagnostic du phénomène de la pauvreté au Cameroun, développe la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, et en présente le cadrage macroéconomique et budgétaire. Au départ de la formulation du DSRP, l'un des buts visés était d'atteindre la croissance et la redistribution des fruits de cette croissance à touches les couches de la population y compris celles les plus vulnérables.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement du Gouvernement camerounais pour l'atteinte de ses objectifs dont les objectifs de réduction de la pauvreté, l'OIT a, en 2005, commandé un étude permettant d'évaluer le niveau de participation des couches les plus vulnérables de la population, notamment les populations marginales à l'instar des « Pygmées » et des Mbororo dans l'élaboration des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Les conclusions de cette étude intitulée « Peuples indigènes et tribaux<sup>4</sup> et stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun » ont montré que la participation de ces peuples n'était ni suffisante, ni culturellement appropriée.

---

<sup>4</sup> La convention 169 de l'OIT sur les droits des peuples indigènes et tribaux donne une liste de critères qui permettent d'identifier ces peuples. En effet, la convention s'applique aux peuples tribaux, dans les pays indépendants qui se distinguent des autres secteurs de la communauté nationale par leurs conditions sociales, culturelles et économiques et qui sont régis totalement ou partiellement par leurs coutumes, leurs traditions ou une législation spéciale. Elle s'applique aussi aux peuples dans les pays indépendants qui sont considérés comme indigènes du fait qu'ils descendent des populations qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays à l'époque de la conquête ou de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'Etat et qui quelque soit leur statuts juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles. Dans l'un ou l'autre cas, le sentiment d'appartenance indigène ou tribale doit être considéré comme un critère fondamental pour déterminer les groupes auxquels s'appliquent les dispositions de la dite convention.

Au Cameroun, la pratique inspirée des critères ci-dessus évoqués et de la Constitution du 18 janvier 1996 a permis d'identifier deux groupes considérés comme peuples indigènes et tribaux. Il s'agit des « Mbororo » et des « Pygmées ». Ils sont essentiellement nomades et souffrent de pressions excessives sur leurs terres et sur leurs ressources, de la discrimination et de la marginalisation qui conditionnent leur état de pauvreté limite leur accès aux services sociaux de base. Dans la terminologie du Ministère des Affaires Sociales (MINAS), ces peuples sont désignés par l'expression : « populations marginales » et classés parmi les populations vulnérables au même titre que les montagnards, les populations des îles et des criques et les populations transfrontalières.

En février 2007, le Gouvernement du Cameroun a lancé le processus de révision de son DSRP, avec comme objectif de l'actualiser et de renforcer la cohérence et la complémentarité entre ses composantes sectorielles pour en faire un cadre opérationnel de référence pour la lutte contre la pauvreté. Aussi, le Gouvernement veut atteindre cet objectif à travers des tâches spécifiques relatives à :

- La prise en compte de **l'approche vulnérable** ;
- L'organisation systématique des **consultations participatives** tout au long du processus de révision ;
- L'analyse des progrès du Cameroun vers les OMD tant au plan national que régional ;
- L'examen des stratégies sectorielles à moyen terme et leur mise en cohérence dans le cadre intersectoriel et global ;
- La révision du cadre macroéconomique à moyen terme, du CDMT global et des CDMT sectoriels en vue de leur mise en cohérence ;
- Le renforcement des dispositifs statistiques et institutionnels de suivi et d'évaluation du DSRP tant au niveau sectoriel que central ;
- La vulgarisation et l'appropriation du DSRP.

Pour appuyer le gouvernement du Cameroun dans son objectif de prendre en compte l'approche vulnérable inclusive de l'approche indigène et tribale dans le DSRP II, le BIT a lancé en mai 2007, une étude visant l'identification des points d'entrée utilisables à cette fin. Cette étude a fait l'objet d'enrichissement lors d'ateliers antérieurs et a débouché sur la proposition d'une approche pour l'intégration des PIT dans le DSRP II. Cette approche constituera le principal point d'intérêt du présent atelier de validation.

### **Objectifs de l'atelier**

L'objectif général poursuivi par cet atelier est de garantir l'existence d'une approche pertinente, utilisable pour faire rentrer la dimension vulnérable (indigène) dans le DSRP II.

De façon spécifique, l'atelier vise à :

- Faire partager et favoriser une appropriation de l'étude et de l'approche proposée ;
- Recueillir de nouvelles suggestions en vue d'enrichir la dite approche ;
- Faire valider l'approche par les participants à l'atelier.

### **Résultats attendus**

Il est attendu de l'atelier, les principaux résultats suivants :

- Les participants s'approprient le contenu de l'étude ;
- Des suggestions et commentaires pertinents sont recueillis pour enrichir l'approche proposée ;
- Le document portant approche pour l'intégration des PIT dans le DSRP II est validé par l'ensemble des participants.

## **Méthodologie**

La méthodologie pour la conduite de l'étude comporte plusieurs séquences qui sont :

- Des exposés introductifs suivis des questions d'information et/ou de commentaires sur les présentations ;
- Des travaux de groupes réunissant différentes catégories d'acteurs avec des termes de référence spécifiques ;
- Des travaux en plénière servant de cadre de restitution des principales conclusions des travaux de groupes.

Au besoin, un communiqué final sera élaboré et adopté par l'ensemble des participants.

## **Public cible**

L'atelier va regrouper une cinquantaine de participants, représentant différentes catégories d'acteurs et répartis comme suit :

- Administrations publiques : 26
- Organisations des PIT et représentants de leurs communautés : 20
- SNU et partenaires au développement : 13
- ONGs nationales et locales : 12
- Organisations syndicales : 03

## Annexe 2 : Programme de l'atelier

**OIT – BSR/AC**  
ATELIER DE VALIDATION D'UNE APPROCHE POUR LA PRISE EN COMPTE  
DES PEUPLES INDIGENES ET TRIBAUX (PIT) DANS LE DRSP  
**Yaoundé, Hôtel DJEUGA PALACE, 19 Février 2008**  
\*\*\*\*\*

### PROGRAMME

- 08h00** Arrivée des invités et enregistrement des participants
- 09h30** Arrivée des membres du Gouvernement et du Corps diplomatique
- 09h45** Arrivée de S. E. Madame la Ministre des Affaires sociales.
- 09h50** **Début de la cérémonie d'ouverture :**
- 09h55** Mot de bienvenue du Représentant des PIT
- 10h00** Allocution de Mme la Directrice du Bureau Sous Régional de l'OIT pour l'Afrique centrale à Yaoundé
- 10h05** Discours de S.E. Madame la Ministre des Affaires Sociales
- 10h10** Photo de famille - Cocktail
- 10h30** **Début des travaux de l'atelier**  
Présentation du cadre conceptuel de l'atelier
- 10h45** **Pause café**
- 11h00** Exposés et plénières  
**Thème :** La problématique des Peuples indigènes et tribaux au Cameroun  
*Exposant : Un consultant*
- 11h30** **Thème :** Présentation de la synthèse de l'étude sur les points d'entrées et du document portant approche pour la prise en compte des PIT dans le DRSP  
*Exposant : Un consultant*
- 12h30** Travaux de groupes (relecture de l'approche dans les groupes)
- 13h30** **Déjeuner**
- 14h30** Plénières (présentation des résultats des travaux de groupes, discussions sur les amendements et adoption des propositions pertinentes)
- 16h00** Insertion des amendements adoptés dans le document d'approche  
Préparation du communiqué final.
- 16h15** **Pause-café**
- 16h30** Lecture du communiqué final de l'atelier  
Allocutions de clôture :  
- Un représentant des PIT  
- Madame la Directrice du BIT  
- Madame la Ministre des Affaires Sociales
- 17h30** **Fin de l'atelier.**

### **Annexe 3 : Discours**

#### ***Allocution de bienvenue de Monsieur Messe Venant, Représentant des peuples indigènes et tribaux***

-----

Madame la représentante de Madame la Directrice du Bureau Sous-Régional de l'OIT-AC

Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions diplomatiques au Cameroun,

Mesdames et Messieurs les Représentants des départements ministériels,

Mesdames et Messieurs les Représentants des syndicats des travailleurs et des employeurs ;

Chers confrères peuples indigènes et tribaux ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est un grand plaisir pour les représentants des communautés et organisations des peuples indigènes et tribaux de vous voir réunis en ce lieu, à l'occasion de cet atelier national de validation d'une approche pour la prise en compte des peuples indigènes et tribaux dans le DSRP II au Cameroun. Cet atelier fait suite à un premier atelier organisé en ce même lieu, en 2005 sur les questions des peuples indigènes et tribaux au Cameroun. Je vous souhaite à tous une chaleureuse bienvenue.

Mesdames et messieurs,

Nous, peuples indigènes et tribaux, faisons face à une réelle pauvreté qui accentue nos problèmes de santé, d'éducation, de discrimination et d'accès à un emploi décent. Les opportunités pour notre participation effective dans les processus politiques et de développement qui nous affectent restent très limitées, malgré notre prise de conscience de nos droits, de notre valeur et de notre place dans la société.

Mesdames et messieurs ;

L'évènement qui vous réunit autour de nous vise à faire valider une approche susceptible de faciliter la prise en compte de nos préoccupations dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Ceci dit, notre développement dépend de nous certes, mais aussi de vous.

Permettez-moi de marquer une pause pour féliciter les efforts du Gouvernement qui s'est quelques fois montré sensible à nos problèmes. Des choses ont été faites, mais beaucoup reste encore à faire.

Je voudrais aussi remercier l'OIT qui depuis quelques années œuvre pour la reconnaissance de nos droits et l'amélioration de nos conditions de vie.

J'émetts le vœu qu'une collaboration réelle et fructueuse s'établisse entre le Gouvernement du Cameroun, l'OIT et les représentants des peuples indigènes et tribaux, pour des résultats encore plus visible dans notre recherche d'un développement approprié. J'émetts aussi le vœu que l'approche qui sera validée serve de document de référence pour la prise en compte de nos préoccupations dans le DSRP en cours de révision.

Je vous remercie pour votre attention.

**Discours de Madame la Directrice du Bureau Sous-régional de l'OIT  
pour l'Afrique Centrale à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de l'atelier  
national de validation d'une approche pour la prise en compte des peuples  
indigènes et tribaux dans le DSRP.**

Prononcé par Madame Thornberry Francesca

Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions diplomatiques au Cameroun,

Mesdames et Messieurs les Représentants des départements ministériels,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations des travailleurs et des employeurs,

Mesdames et Messieurs les représentants des peuples indigènes et tribaux ;

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs, C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous ce jour, 19 février 2008, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de l'atelier national de validation d'une approche pour la prise en compte des Peuple indigènes et tribaux dans le DSRP Camerounais.

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue ; d'abord aux participants venus des quatre coins du Cameroun, les représentants gouvernementaux, les représentants d'ambassades et du Système des Nations Unies, les représentants des organisations d'employeurs et des travailleurs, les représentants de la société civile et autres partenaires au développement et les représentants des Peuples Indigènes et Tribaux à qui j'exprime toute ma gratitude.

Je voudrais ensuite renouveler mes remerciements au Gouvernement Camerounais, à travers ses représentants ici présents pour leur engagement dans les multiples actions du Bureau International du Travail.

Votre présence effective aux présentes assises témoigne de l'intérêt que vous portez aux activités du BIT en général et aux peuples indigènes et Tribaux en particulier, peuples dont la situation préoccupe de plus en plus les acteurs sur la scène nationale et internationale. Le Cameroun reste à ce jour l'un des rares pays d'Afrique à avoir élaboré des programmes spécifiques au profit des peuples indigènes et tribaux.

Mesdames et Messieurs,

Depuis plusieurs décennies, des initiatives n'ont cessés de se multiplier pour améliorer la situation des peuples indigènes et tribaux. On peut citer au niveau international :

- l'adoption en 1989 par l'OIT, de la convention 169, qui a déjà fait l'objet de ratification par dix huit Etats d'Europe, d'Asie et d'Amérique ;
- le lancement de la deuxième décennie des peuples autochtones en 2004 ;
- l'adoption en 2007 par l'Assemblée générale des nations Unies, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;
- la mise en place de mécanismes et d'organes ayant des missions spécifiques sur les questions autochtones ; (Instance permanente des

Nations Unies sur les question autochtones crée en 2000, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones institué en 2001, groupe de travail de la commission africaine des droits de l'Homme et des peuples sur les populations/communautés autochtones crée en 2001...)

Au niveau national, l'on peut citer :

- Le préambule de la Constitution camerounaise,
- Les nombreux fora ou ateliers organisés tant par le Ministère des affaires sociales, le Bureau International du Travail et d'autres agences du Système des Nations Unies, les organisations des peuples indigènes et tribaux que par les autres organisations nationales ;
- Les projets INDISCO et PRO 169 exécutés en collaboration entre le BIT et le Ministère des Affaires sociales et d'autres partenaires de l'OIT ;
- Les programmes du Gouvernement camerounais au profit des peuples indigènes et tribaux.

Ces initiatives, si elles ont eu des effets appréciables sur la situation des peuples indigènes et tribaux, n'ont malheureusement pas suffi à enrayer les maux dont ces derniers souffrent individuellement ou en communautés et qui s'expriment en terme de marginalisation, d'accès difficile et inapproprié aux services sociaux de base, à la terre et aux ressources naturelles, de discrimination et de non reconnaissance de droits fondamentaux, de faible participation aux processus politiques, administratifs et de développement qui les concernent.

Mesdames et Messieurs,

L'atelier auquel vous aller participer ce jour s'inscrit dans un double défis ; celui certes de vous rassembler autour d'un sujet aussi important qu'est la réduction de la pauvreté, mais bien plus celui de valider une approche utilisable pour assurer la présence des peuples indigènes et tribaux dans le DSRP. Est-il besoin de le rappeler, les peuples indigènes et tribaux ont le droit au développement au même titre que les autres composantes de la nation camerounaise. Du fait de leurs spécificités des mécanismes appropriés devraient être développés pour assurer la jouissance effective de ce droit.

Les résultats de cet atelier devraient permettre d'intégrer les peuples indigènes et tribaux dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Mesdames et Messieurs les représentants du Gouvernement ;

Je voudrais saisir l'occasion de votre présence effective pour vous dire que le BIT attache beaucoup de prix à sa collaboration avec vos départements ministériels, collaboration à laquelle vous avez toujours su donner une impulsion significative. Nous espérons que l'approche à valider constituera au terme de cet atelier un document de référence susceptible d'aider vos ministères à assurer l'intégration effective des populations marginales que nous appelons dans les termes de l'OIT peuples indigènes et tribaux, dans le DSRP. Permettez moi de rappeler que cette étude est née de la décision du Gouvernement de prendre en compte l'approche vulnérable dans son DSRP en cours de révision. Qu'il en soit remercié.

Le Bureau International du Travail est heureux de vous accompagner dans ce processus.

Je voudrais également remercier les agences du Système des Nations Unies, les ONGs et les partenaires Bilatéraux et Multilatéraux pour leur soutien en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de travail des peuples indigènes et tribaux au Cameroun.

Aux participants en général et aux Représentant des peuples indigènes et tribaux en particulier, je voudrais demander qu'ils s'investissent activement pour la réussite des travaux.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

**Discours de clôture de la Représentante de Madame  
la Directrice du BSR/OIT – AC**

-----

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

Nous venons de passer une journée d'intenses travaux et de réflexion sur une proposition d'approche pour la prise en compte des peuples indigènes et tribaux dans le DSRP au Cameroun. L'objectif au début de notre atelier était de permettre l'existence d'une approche pertinente et utilisable. Je voudrais vous remercier pour le travail que vous avez effectué et qui constitue la dernière étape dans ce processus de définition d'une approche pratique et concrète pour la prise en compte des questions concernant les peuples indigènes et tribaux dans le processus de réduction de la pauvreté au Cameroun.

Il est désormais plus qu'urgent qu'avec les recommandations de l'atelier, les partenaires au développement saisissent l'occasion de régler de façon pratique et appropriée les problèmes réels des peuples indigènes et tribaux.

Le BIT est pour sa part prêt à prendre des engagements spécifiques pour accompagner le Gouvernement camerounais et les autres partenaires pour mettre en œuvre les recommandations de cet atelier et pour donner un appui aux autres acteurs clés dans ce processus.

Pour cela, il compte sur l'ouverture au dialogue des autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, leur esprit d'équipe et leur forte volonté de réaliser un développement effectif pour ces peuples.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

## Annexe 4 : Liste des groupes et thèmes traités

### A - Groupe I

- ▶ Thèmes traités : La collecte des données ; l'intégration des PIT dans le DSRP.
- ▶ Responsable du groupe : M. Tchoumba Belmond
- ▶ Membres du groupe :

<b>Noms des participants</b>	<b>Organisations/ service/ autres</b>
Mme Bidias	MINEPAT
M. Hamidou Poufon	UNICEF
M. Abanda Ambroise	INS
M. Mougou Joseph	CED
M. Amougou Victor	CEFAID
M. Aliou Sali	MBOSCUDA
Mme Mendo Julie	ADEBAKA
M. AkpakouaValère	RACOPY
M. Manu Dao	MBOSCUDA
M. Tchoumba Belmond	CED

### B - Groupe II

- ▶ Thème traité : La consultation et la participation ; l'intégration des PIT dans le DSRP.
- ▶ Responsable du Groupe : M. Messe Venant
- ▶ Membres du groupe :

<b>Noms des participants</b>	<b>Organisations/ service/ autres</b>
Dr. Abouame Sale	MINEPIA
M .Gotté Embolo	MINCULT
Mme Mbede Mathilde	MINTOUR
Mme Mballa Nadine	CED
Mme Nkomy Luz Amparo	FONDAF
M. Essindi Parfait	EIP
M. Sassa Emérant	AAFEBEN
M. Tombombo Dieudonné	PERAD
Mme Tsuatsa Judith	MBOSCUDA
M. ALiou Garga	MBOSCUDA
Mme Zenabou Hamadjoulde	AFEMBOBAT
M. Messe Venant	Okani

### **C - Groupe III :**

- ▶ Thème traité : La coordination ; l'intégration des PIT dans le DSRP.
- ▶ Responsable du groupe : M. Bouopda Serge

▶ Membres du groupe :

<b>Noms des participants</b>	<b>Organisations/ service/ autres</b>
M. Amougou Gabriel	MINEPAT
M. Forgwei Festus	MINFI
M. Nwaehiri Ongbou	MINEPAT
M. Ngonzo Rodrigue	FODER
M. Fopessi Yougang Samuel	MINJEUNESSE
Mme Amugu née Abena A.	MINSEP
M. Yussufu Ibrahim	MBOSCUDA
Bouopda Guéchou Serge	BIT

### **D - Groupe IV :**

- ▶ Thème traité : Le renforcement des capacités ; l'intégration des PIT dans le DSRP.
- ▶ Responsable du groupe : Madame Thornberry Francesca

▶ Membres du groupe :

<b>Noms des participants</b>	<b>Organisations/ service/ autres</b>
M. Ateba Jérôme	MINESEC
M. Mbede Raymond	MINESUP
Mme Ngo Nkot Adèle	MINPMEESA
Mme Tchouanga Thérèse	GICAM
Mme Mbezele Fouda Elisabeth	INADES/RACOPY
Mme Nyemeck Hermine	CSTC
M. Mentom Michel	Communauté BAKA
Mme Akongol Miranda	AAFEBEN
Mme Mbouano Hélène	CADDAP
M. Hassoumi Abdoulaye	MBOSCUDA
Mme Mbenga Brigitte	MINPROFF
M. Ngantoua Garenne	Association FRA II – YAOUNDE II

## Annexe 5 : Liste des participants

**PROJET PRO 169**  
**ATELIER DE VALIDATION D'UNE APPROCHE POUR LA PRISE EN COMPTE**  
**DES PEUPLES INDIGENES ET TRIBAUX DANS LE DSRP II AU CAMEROUN**  
 Yaoundé, Hôtel DJEUGA Palace, le 19 février 2008

### Liste des participants

N°	Noms et Prénoms	Province de provenance	Structure	Contact
1	M. MBEDE Raymond	Centre	MINESUP	99 98 13 52
2	Mme MBEDE Mathilde	Centre	MINTOUR	94 78 63 09
3	Mme NGO NKOT Adèle S.	Centre	MINPMEESA	74 16 12 30
4	M. SASSA Emérant	Est (Yokadouma)	AAFEBEN	BP 158
5	M. MENTOM Michel	Est	Baka- Lomié	
6	M. TOMBOMBO Dieudonné	Est	PERAD	
7	M. NWAEHIRI ONIGBO U.	Nord-Ouest	MINEPAT Prov. Délégation	77 69 48 50
8	M. Parfait ESSINDI	Centre	EIP-Cameroun	99 81 39 19
9	M. FOPESSI YOUNGANG Samuel Raoul	Centre	MINJEUN	77 48 99 18
10	Mme MENDO Julie	Sud	ADEBAKA-Djoum	99 15 56 98
11	Mme MIKAM Miranda Epse AKONGONGOL	Est	AAFEBEN	99 62 93 00
12	Mme TSUATA JOUNDA Judith	Est	PERAD	99 66 06 20
13	M. ONDOA ESSOMBA Cyriaque	Centre	Le Messenger	74 48 07 25
14	Mme AMUGU née ABENA A.	Centre	MINSEP	22 22 43 60 99 74 91 55
15	M. ABAND Ambroise	Centre	INS	77 60 45 26
16	Mme MBANS Hélène	Est	CADDAP	75 04 21 56
17	Mme MBENGA Brigitte	Centre	MINPROFF	99 88 84 09
18	Mme ADJA Mariama	Adamoua	FOUMBOT	77 76 88 98
19	M. NGANTOU Garenne	Centre	Association F.R.A II - Yaoundé II	22 22 43 08
20	M. MAKEMBE Nicolas	Centre	MINEFOP	22 21 39 21
21	M. YUSUFU UMARU	Littoral	MBOSCUDA	99 46 75 03
22	Mme NOUA Jeanne	Est (Bipindi)	Communauté	

			BAGYELI	
23	M. TCHAGADI G Jean Baptiste	Est (Bipindi)	CODEBABIK	
24	M. BISSALA Isaac	Centre	UGTC	99 56 81 99
25	Georges NKAMI	Centre	PNDP	75 28 19 46
26	M. Franky BENE	Communicateur	Mutations	77 12 06 41
27	M. HASSOUMI Abdoulaye	Centre	MBOSCUDA	77 52 15 73
28	M. Aliou GARGA	Est	MBOSCUDA	77 00 83 58
29	Mme Zenabou HAMADJOULE	Adamaoua	FEMBOBAT	77 52 27 78
30	M. MESSE Venant	Est	Association OKANI	77 30 46 34
31	M. AKPAKOUA NDJEMA Valérie	Est	RACOPY	99 09 68 74
32	M. ANDOULA David	Est	CEFAID	
33	Mme Hermine NYEMECK	Centre	CSTC	77 76 38 69
34	M. Manu DAO	Sud-Ouest	MBOSCUDA	99 78 77 39
35	Mme MBEZELE FOU Elisabeth	Centre	INADES	77 51 86 26
36	M. NGONZO Rodrigue	Sud	FODER	22 00 52 48
37	M. MOUGOU Joseph	Sud	CED	99 95 10 85
38	M. Victor AMOUGOU A.	Est	CEFAID	99 29 02 12
39	M. NKOMY Luz Amparo	Sud	FONDAF	99 57 28 34
40	Mme BIDIAS	Centre	MINEPAT	99 39 83 80
41	M. AMOUGOU Gabriel	Centre	MINEPAT	77 72 04 14
42	M. YOUSOUFOU Ibrahim	Adamaoua	MBOSCUDA	77 20 60 17 99 81 18 44
43	Dr ABOUAME Sale	Centre	MINEPIA	77 74 24 48
44	M. Belmont TCHOUMBA	Centre	Consultant	22 22 38 57
45	M. ALIOU Sali	Nord-Ouest	MBOSCUDA	77 94 86 17 33 36 14 06
46	M. ATEBA Jérôme	Centre	MINESEC	77 79 02 24
47	Mme MBALLA Nadine	Centre	CED	99 89 40 43 22 22 38 57
48	M. FORGWEI Festus	Centre	MINFI	77 37 77 39
49	M. Gotté EMBOLO	Centre	CT/MINCULT	75 08 21 59
50	Mme TCHOUANGA Thérèse	Centre	GICAM	99 57 06 23
51	M. Hamidou POUFON	Centre	UNICEF	22 22 03 93
52	Mme Francesca THORNBERRY	Genève	BIT	22 20 50 44
53	M. Serge BOUOPDA GUECHOU	Centre	BIT/BSR-AC	22 20 50 44
54	Mme BEJEDI DOUME Christine	Centre	BIT/BSR-AC	22 20 50 44

